



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Erratum – Article paru dans la veille sanitaire n°77 revu : Le CIQ de Tianjin a saisi 68,2 litres de lait infantile liquide envoyés par colis postal](#) – Le lait d'origine animal et certains produits laitiers sont dans la liste des produits interdits d'entrée en Chine

[Arrêt de la production et de la vente des formules de poudres de lait infantiles de Yabais et annulation de sa licence de production](#) – Les poudres de lait infantiles de Yabais ne correspondent pas aux standards sanitaires

[Diffusion de la réglementation chinoise sur le contrôle des terres polluées](#) – Le principe du pollueur-payeur s'appliquera

[Précision de la CFDA sur le dépôt de dossier pour les aliments santé](#) – Un dossier doit être déposé avant le 1^{er} mai 2017 pour ces produits

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Baisse de droits de douane pour l'importation des bouchons de liège](#) – Cette mesure pourrait permettre aux producteurs chinois de vin d'économiser 5 millions CNY par an

[Coopération entre Alibaba et WCA](#) – Cette coopération avec ce groupement mondial de 6000 logisticiens indépendants permettra à Alibaba d'élargir son réseau logistique et de proposer des services plus qualitatifs

[Arrêt du projet de production de 40 000 tonnes de vin bio de WEILONG](#) – Conséquence du changement du marché chinois

[NDRC : le tarif du sel alimentaire restera stable avec une légère baisse](#) – Suite à la réforme de l'industrie du sel alimentaire

[Nouvelle tendance de consommation pour la commande en ligne et la livraison de repas](#) – Les consommateurs chinois attendent des services plus qualitatifs et diversifiés

[Shenzhen, premier port chinois d'importation de fruits en 2016 en valeur et volume](#) – Ce résultat a été obtenu grâce aux divers accords de libre-échange et aux accords commerciaux préférentiels

[En Chine, les plus grands détaillants en ligne d'alcool se développent](#) – Après sept années de pertes, Jiuxian.com devrait faire des bénéfices à partir de 2017

[La province du Guangxi, première province importatrice de graines de colza de Chine](#) – Plusieurs grands transformateurs de céréales et d'huile se situent dans le golfe du Beibu

[Le premier lot de blé importé de Hongrie arrivé en Chine par le port de Qingdao](#) – Cela marque une nouvelle étape dans la coopération sino-hongroise

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Erratum – Article paru dans la veille sanitaire n°77 revu : Le CIQ de Tianjin a saisi 68,2 litres de lait infantile liquide envoyés par colis postal – Le lait d'origine animal et certains produits laitiers sont dans la liste des produits interdits d'entrée en Chine (les éléments soulignés ont été ajoutés afin de rectifier l'article publié dans la veille sanitaire n°77)

Selon le bureau d'inspection et de la quarantaine à Tianjin, ces derniers jours, 12 cartons ont été saisis, soit au total 68,2 litres de lait infantile liquide provenant des Etats-Unis. En effet, à l'exception des poudres de lait, le lait d'origine animale et presque tous les produits laitiers, tels que le lait cru, le lait frais, les yaourts, les crèmes d'origine animale, les beurres et les fromages, sont dans la liste des produits interdits d'entrée en Chine par voie postale. La raison de cette interdiction vient du fait que le lait et ses produits sont une des voies de transmission de la maladie de fièvre aphteuse. Il est à noter qu'il existe une liste des poudres de lait interdites d'entrée en Chine en provenance de certaines régions du Japon suite à l'accident nucléaire à Fukushima causé par le tremblement de terre.

Thématique : lait infantile liquide – produits laitiers interdits– lait d'origine animale

Date : le 13 janvier 2017

Source : <http://www.cfda.com.cn/newsdetail.aspx?id=97948>

Arrêt de la production et de la vente des formules de poudres de lait infantiles de Yabais et annulation de sa licence de production – Les poudres de lait infantiles de Yabais ne correspondent pas aux standards sanitaires

Début janvier 2017, la FDA de Canton a sommé l'entreprise Yabais 雅贝氏 d'arrêter la production et la vente de ses formules de poudres de lait infantiles et a annulé sa licence de production, en raison de la non-conformité de l'entreprise à la réglementation sanitaire en vigueur. Un retrait de ses produits du marché et des sites de vente en ligne a également été demandé. Yabais s'est vu imposer une amende de 4,53 millions de CNY.

Yabais est une des marques majeures de formules de poudres de lait infantiles du sud de la Chine. Selon son site web, les produits de Yabais « viennent tous d'Australie ». Mais en 2012, Yabais a été désignée comme étant une « fausse marque étrangère ».

Selon l'annonce de la FDA de Canton, Yabais ou son représentant ne peuvent pas redemander de licence de production et de commercialisation de produits alimentaires pendant 5 ans. Ils ne peuvent pas non plus effectuer d'activités de gestion relatives à la production, la commercialisation ou la sécurité des produits alimentaires.

Thématique : poudres de lait infantiles – annulation de la licence de production

Date : le 22 janvier 2017

Source : <http://www.ccreports.com.cn/spjk/n4563.html>

Diffusion de la réglementation chinoise sur le contrôle des terres polluées – Le principe du pollueur-payeur s'appliquera

Le ministère chinois de la protection de l'environnement (MEP) a diffusé, le 18 janvier, les « Measures for the soil environmental pollution », dont la date de mise en application est prévue au 1^{er} juillet 2017. Suite aux restructurations industrielles, de nombreuses industries ont fermé ou déménagé. Les terrains qu'elles occupaient initialement seront réutilisés pour des constructions urbaines. Or le problème des terres polluées est crucial en Chine. Ainsi est née cette réglementation relative au contrôle des terres polluées.

Selon la réglementation, les principales mesures de contrôle à prendre comprennent notamment : une enquête environnementale pour juger de l'existence de pollution des terrains et des eaux souterraines ; un classement de différents niveaux de risque des terrains pollués ; des mesures de prévention pour les terrains pollués afin d'éviter la dissémination des polluants dans des terres ou des eaux souterraines polluées ; des mesures de traitement des terrains pollués ; une évaluation des résultats des mesures prises par un service tierce.

De plus, la réglementation précise les responsabilités des différentes parties concernées pour le contrôle des terres polluées : utilisateur du terrain, responsable de la pollution, organisme professionnel et service tierce. Selon le principe du « pollueur-payeur », c'est au payeur de prendre la responsabilité principale.

Thématique : terres polluées - responsabilités

Date : le 23 janvier 2017

Source : http://www.gov.cn/xinwen/2017-01/23/content_5162701.htm

Précision de la CFDA sur le dépôt de dossier pour les aliments santé – Un dossier doit être déposé avant le 1^{er} mai 2017 pour ces produits

Le 27 décembre 2016, par sa circulaire No 205-2016, la CFDA avait publié le « catalogue des ingrédients des aliments santé (I) », ainsi que la « liste des allégations fonctionnelles pour les aliments santé (II) ». Suite à la diffusion de ces

deux listes, la CFDA a publié, le 24 janvier sur son site internet, une précision relative au dépôt de dossier pour les *health foods* 保健食品:

- A partir du 1^{er} mai 2017, pour toute production et importation d'aliments santé dont les ingrédients sont répertoriés dans le « catalogue des ingrédients des aliments santé (I) », les producteurs doivent procéder au dépôt de dossier pour leurs produits selon la « Réglementation pour l'enregistrement et le dépôt de dossier des aliments santé (*health foods*) » et d'autres réglementations concernées.
- Les producteurs locaux doivent faire la demande auprès des bureaux de FDA locaux ; les producteurs étrangers doivent faire le dépôt de dossier auprès de la CFDA.
- A partir du 24 janvier 2017, la CFDA n'acceptera plus de nouvelle demande d'enregistrement, de demande de modification, de demande de transfert de savoir-faire ou de prolongement d'enregistrement des produits concernés.
- Pour les produits dont les certificats d'enregistrement ont déjà été remis, leurs propriétaires doivent procéder à la demande de dépôt de dossier à l'échéance. Les produits concernés sont autorisés à être commercialisés jusqu'à la fin de leur durée de validité.

Thématique : aliments santé – dépôt de dossier

Date : le 25 janvier 2017

Source : <http://www.sda.gov.cn/WS01/CL0087/169229.html> (site internet de la CFDA)

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Baisse de droits de douane pour l'importation des bouchons de liège – Cette mesure pourrait permettre aux producteurs chinois de vin d'économiser 5 millions CNY par an

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les droits de douane pour l'importation de bouchons de liège naturels et agglomérés ont respectivement baissé de 8% et de 8,4% à 4%.

La Chine ne dispose pas de région productrice de liège. Les bouchons de liège naturels et agglomérés nécessaires aux producteurs locaux de vin sont tous importés depuis l'étranger. Lors des enquêtes menées par le bureau de la douane de la municipalité de Yantai, il est apparu que les droits de douane de 8% et de 8,4% de ces produits représentent un facteur contraignant pour le développement des producteurs chinois de vin. Ainsi, ces derniers ont soumis une proposition de baisse de droits de douane de ces produits qui a finalement été adoptée par le comité des droits de douane du Conseil des Affaires d'Etat.

Il est estimé que cette mesure pourrait permettre à l'industrie du vin chinois d'économiser tous les ans 5 millions CNY.

Thématique : bouchon de liège – droit de douane

Date : le 17 janvier 2017

Source : <http://www.winesinfo.com/html/2017/1/1-71055.html>

Coopération entre Alibaba et WCA – Cette coopération avec ce groupement mondial de 6000 logisticiens indépendants permettra à Alibaba d'élargir son réseau logistique et de proposer des services plus qualitatifs

Le 12 janvier dernier, Alibaba et WCA, le premier réseau indépendant de transitaires internationaux au monde, ont signé un accord de coopération entrant en vigueur dès le mois de janvier. Les membres de WCA seront inclus dans la liste des fournisseurs logistiques d'Alibaba afin de proposer des services diversifiés et qualitatifs aux clients du géant chinois.

Cet accord bénéficiera principalement aux commandes effectuées aux Etats-Unis, en Inde et en Angleterre et facilitera le développement international des commerçants chinois enregistrés sur la plateforme d'Alibaba.

WCA sélectionne ses membres avec soin en fonction de leur expérience et de leur expertise dans le métier du transport international. Il compte actuellement plus de 6 300 bureaux logistiques dans 189 pays au monde.

Thématique : Alibaba - WCA – services logistiques – WCAworld.com

Date : le 18 janvier 2017

Source :

http://www.chinafruitportal.com/2017/01/18/%E9%98%BF%E9%87%8C%E5%B7%B4%E5%B7%B4%E9%9B%86%E5%9B%A2%E4%B8%8E%E5%85%A8%E7%90%83%E6%9C%80%E5%A4%A7%E7%89%A9%E6%B5%81%E7%BD%91%E7%BB%9C%E5%85%AC%E5%8F%B8%E5%90%88%E4%BD%9C%EF%BC%8C%E6%89%A9%E5%A4%A7/?pk_campaign=4c1fb3a2df&pk_source=mailchimp&pk_medium=email&pk_content=54805&pk_cid=1fe07b0af5&utm_campaign=4c1fb3a2df&utm_source=mailchimp&utm_medium=email&utm_content=54805&utm_term=1fe07b0af5

Arrêt du projet de production de 40 000 tonnes de vin bio de WEILONG – Conséquence du changement du marché chinois

Le 17 janvier, Weilong Wine Co., Ltd. a diffusé, une annonce relative à l'arrêt de ses deux projets d'investissement IPO (Initial Public Offerings) : le premier est le projet de production de 40 000 tonnes de vin biologique, et le second est un projet de construction de réseaux de distribution et de points de vente. Ce changement de stratégie est lié au changement du marché chinois pour le vin et au plan de développement du groupe dans le futur.

D'après Weilong, ces dernières années, le marché chinois de vin a connu d'importants changements parmi lesquels la croissance des vins importés, les catastrophes naturelles dans des régions viticoles chinoises, et. De plus, le groupe a adopté, en septembre 2016, un projet d'investissement en Australie pour la production de 60 000 tonnes de vin. Ainsi, Weilong a décidé d'arrêter son projet de production de 40 000 tonnes de vin biologique en Chine.

L'arrêt du projet de construction des réseaux de distribution et des points de vente est dû quant à lui au lourd investissement qui avait été nécessaire pour la location d'entrepôts, de magasins et de bureaux, pour le recrutement de personnel dédié à la vente et à la livraison, pour la mise à disposition de véhicules pour la livraison...

Thématique : Weilong – IPO

Date : le 18 janvier 2017

Source : <http://www.winesinfo.com/html/2017/1/3-71060.html>

La NDRC annonce que le tarif du sel alimentaire restera stable avec une légère baisse – Suite à la réforme de l'industrie du sel alimentaire

Le 19 janvier, la NDRC a tenu une conférence de presse pour présenter son travail en 2016. Lors de la conférence, face aux questions posées sur la réforme de l'industrie du sel alimentaire en Chine, la porte-parole de la NDRC a présenté le texte publié en 2016, libéralisant le prix de sel. D'après les analyses de la NDRC, après la réforme, des produits de différentes gammes apparaîtront sur le marché et le prix du sel sera segmenté. Le prix du sel ordinaire devrait rester stable avec une légère baisse qui devrait durer sur le long terme.

Les prévisions de la NDRC sont basées sur les trois facteurs suivants :

- La Chine dispose d'une grande réserve de sel. A titre d'exemple, les réserves de sel de mine s'élèvent à 1 300 milliards de tonnes. De plus, la Chine dispose aussi de sel marin et lacustre ;
- La capacité de production annuelle de sel alimentaire des 99 producteurs existants atteint 40 millions de tonnes alors que la quantité de consommation annuelle chinoise reste inférieure à 10 millions tonnes ;
- Il existe un potentiel pour la baisse du prix du sel alimentaire. D'après l'évolution du prix du sel alimentaire du 1^{er} au 19 janvier, le prix de vente en gros du sel alimentaire a quasiment baissé de 50% et celui de la vente au détail a également baissé.

Thématique : sel – réforme - China's National Development and Reform Commission

Date : le 19 janvier 2017

Source : http://www.ce.cn/cysc/sp/info/201701/19/t20170119_19728494.shtml

Nouvelle tendance de consommation pour la commande en ligne et la livraison de repas – Les consommateurs chinois attendent des services plus qualitatifs et diversifiés

Selon ele.me (饿了么*) et CBNDData, le service en ligne de commande et de livraison de repas est monté en gamme.

Il est devenu plus diversifié suite aux demandes plus exigeantes et aux changements des habitudes de consommation alimentaire des Chinois. Ainsi, l'aspect nutritionnel et la qualité des produits alimentaires sont dorénavant les premières préoccupations des consommateurs chinois, supplantant le prix.

Ele.me (饿了么) fait partie des principaux sites chinois offrant un service de commande en ligne et de livraison de repas. En 2016, le nombre de chaînes de restaurants enregistrées sur ce site a été multiplié par 5 depuis 2015, soit 150 000 restaurants actuellement. En terme de chiffre d'affaires, les chaînes réalisent le double des restaurants indépendants. KFC et McDonald's sont les deux premières chaînes de restaurants les plus appréciées sur ele.me, tandis que Jueweiyabo et GII Wonton (Jixiang Huntun) sont les deux chaînes de restaurants chinois les plus appréciées des consommateurs.

En 2016, les ventes en ligne de repas, de boissons, de fruits, de desserts et de fleurs ont connu une croissance rapide. Coca-Cola et Sprite occupent notamment 50 % des ventes de boissons de la liste Top 100 SKU des supermarchés référencés sur ele.me. Les bananes et les melons y sont quant à eux les fruits les plus vendus.

Parallèlement, les commandes en ligne de goûters et de « snacks de minuit » augmentent rapidement. En 2016, ces catégories représentent 25% des commandes totales (soit une augmentation de 6 points en un an). De plus, grâce au développement important du service en ligne de commande et de livraison de repas, de plus en plus de restaurants en ligne sont apparus, tels que Jiaoer Waimai, Hema Waimai et Eamonn's. Leur chiffre d'affaire ont atteint 10 millions de

CNY en 2016 sur le site eleme.

Thématique : chaînes de restaurants – service en ligne

- 饿了么 : en chinois, signifie « je meurs de faim » à prononcer *e le me à la française*

Date : le 19 janvier 2017

Source : <http://www.chinanews.com/life/2017/01-19/8129374.shtml>

Shenzhen, premier port chinois d'importation de fruits en 2016 en valeur et volume – *Ce résultat a été obtenu grâce aux divers accords de libre-échange et aux accords commerciaux préférentiels*

Le 19 janvier dernier, les douanes de Shenzhen ont annoncé que la quantité de fruits importés au port de Shenzhen en 2016 avait atteint 1 033 000 tonnes (augmentation de 10,1% par rapport à 2015). Parmi eux, les cerises provenant du Chili et arrivant au port de Wenjindu comptent pour 90% des cerises importées à Shenzhen, et de façon plus générale, 80% des cerises importées en Chine arrivent à Shenzhen.

Grâce aux divers accords de libre-échange signés par la Chine, les importations de fruits au port de Shenzhen ont connu une croissance forte. Ces accords sont au nombre de 17 et concernent 62 pays et régions, parmi lesquels l'ASEAN, Singapour, le Pakistan, la Nouvelle-Zélande, le Chili, le Pérou, le Costa Rica, l'Islande, la Suisse, l'Australie, la Corée du Sud, Taiwan (ECFA), Hongkong et Macao (CEPA).

En ce qui concerne le temps de transport, selon l'entreprise logistique Shenzhen Asia Global, il suffit de 2 à 3 jours par fret aérien pour que les fruits de Nouvelle-Zélande et d'Australie arrivent entre les mains des consommateurs chinois, et ce juste après leur récolte.

A noter qu'après leur arrivée au port de Wenjindu, les fruits importés sont distribués entre autres aux marchés de gros du delta de la rivière des Perles, du Fujian, du Jiangxi, du Hubei et à Chongqing.

ASEAN: *Association of Southeast Asian Nations*

CEPA : *Closer Economic Partnership Arrangement*

ECFA : *Economic Cooperation Framework Agreement*

APTA : *Asia Pacific Trade Agreement*

Thématique : fruits importés - port de Shenzhen

Date : le 20 janvier 2017

Source : http://news.xinhuanet.com/food/2017-01/20/c_1120348627.htm

En Chine, les plus grands détaillants en ligne d'alcool se développent – *Après sept années de pertes, Jiuxian.com devrait faire des bénéfices à partir de 2017*

Selon le rapport d'entreprise de Jiuxian.com, le chiffre d'affaires du site sur les six premiers mois de 2016 a atteint 1,2 milliard de CNY. Cependant, ce chiffre recouvre une perte d'environ 72 millions de CNY subie par l'entreprise en raison des habitudes d'achat hors ligne des consommateurs et des bénéfices faibles du commerce en ligne. Mais à partir de 2017, Jiuxian.com devrait commencer à faire des bénéfices selon M. Hao Hongfeng, fondateur de l'entreprise.

Créé en 2010, Jiuxian.com est un des plus grands détaillants en ligne d'alcool en Chine. Ses activités en ligne couvrent le commerce de détail d'alcool (B2C), la vente en gros (B2B) et le service online to offline (O2O). Après sept années de développement, Jiuxian.com a une capitalisation boursière d'environ 20 milliards de CNY. En revanche, il a dû investir au total 2 milliards de CNY afin d'obtenir ce résultat.

Contrairement aux piètres performances de Jiuxian.com, l'autre grand détaillant en ligne d'alcool en Chine - 1919.cn – fait toujours des bénéfices. 1919.cn a un modèle de développement différent de Jiuxian.com ; en effet, 1919.cn a commencé par le service B2C hors ligne et a développé ses activités en ligne (B2C et O2O) à partir de l'année 2011. Actuellement, avec plus de 1000 magasins physiques, 1919.cn détient de nombreux avantages compétitifs dans le secteur du vin en O2O.

Jiuxian.com et 1919.cn devraient également faire face aux défis que représentent les géants du commerce électronique (Alibaba et JD.com) et par les grandes entreprises chinoises de fabrication d'alcool (Kweichow Moutai Group et Wuliangye Group).

Afin d'être plus concurrentiel sur le marché, Jiuxian.com a signé des accords de coopération en avril et mai 2016 avec une dizaine de domaines australiens produisant des vins classés 5 étoiles ainsi qu'avec plusieurs domaines en France. Parallèlement, 1919.cn a annoncé son projet de construction d'une nouvelle entreprise spécialisée dans les achats de vins étrangers.

Thématique : grands détaillants - alcool

Date : le 21 janvier 2017

Source : <http://www.winesinfo.com/html/2017/1/3-71101.html>

La province du Guangxi, première province importatrice de graines de colza de Chine – Plusieurs grands transformateurs de céréales et d'huile se situent dans le golfe du Beibu

Le 23 janvier, le CIQ de la province du Guangxi a déclaré, qu'en 2016, l'importation de graines de colza de la province s'élevait à 991 500 tonnes, ce qui en fait la première province chinoise importatrice de graines de colza. Depuis quelques années, le Canada est le premier pays exportateur de graines de colza en Chine grâce au bon rapport qualité/prix de leurs produits. En 2016, en raison d'un conflit commercial sino-canadien relatif aux graines de colza, les importations chinoises de graines de colza ont connu une baisse significative. Elles se sont en effet élevées à 3,3 millions de tonnes, dont 99% en provenance du Canada, soit une baisse de 40% par rapport aux importations de 2015. En Chine, plusieurs grands transformateurs de céréales et d'huile se situent dans la région du golfe de Beibu au Guangxi, tels que Dahai Liangyou (Fangchenggang), Fengye Liangyou, Fangchenggang Maple, Ausca Oil, COFCO Qinzhou, etc. La capacité de transformation annuelle des graines de colza dépasse 5 millions de tonnes, d'où une demande importante en graines de colza.

A l'heure actuelle, les autres provinces chinoises importatrices de graines de colza comprennent le Guangxi, le Jiangsu, le Fujian, le Guangdong, le Zhejiang, le Liaoning, etc. A noter également, qu'en 2016, le Guangxi représente 40% des importations de graines de colza chinoises et que les importations de la province proviennent uniquement du Canada.

Thématique : graine de colza - importation

Date : le 23 janvier 2017

Source : <http://www.chinanews.com/cj/2017/01-23/8133632.shtml>

Le premier lot de blé importé de Hongrie arrivé en Chine par le port de Qingdao – Cela marque une nouvelle étape dans la coopération sino-hongroise

Le 18 janvier dernier, la conférence de presse concernant la livraison du premier lot de blé importé de Hongrie a eu lieu à Shanghai. A cette occasion, Chi Fu Eurotrading (Shanghai) et Defeng Alimentation (de la province du Shandong) ont signé un accord de partenariat commercial stratégique. La représentante spéciale du ministre de l'Agriculture hongrois était le témoin de la signature de cet accord.

La Hongrie, située au cœur de l'Europe, joue un rôle d'exemple dans les relations entre la Chine et les pays d'Europe centrale et orientale. Le plan d'ouverture vers l'est de la Hongrie coïncide avec l'esprit de la stratégie chinoise des Nouvelles Routes de la Soie. Sur ces bases, le 6 juin 2015, les deux pays avaient signé un mémorandum de coopération relatif au développement des Nouvelles Routes de la Soie.

En novembre 2016, le premier lot de blé importé de Hongrie est arrivé en Chine par le port de Qingdao. Afin de contribuer davantage au développement économique des deux pays, le groupe Chi Fu Eurotrading (Shanghai) et d'autres entreprises chinoises ont manifesté leur intérêt pour multiplier et approfondir les échanges avec les partenaires hongrois, non seulement dans le domaine de l'agriculture mais aussi dans tous les autres secteurs possibles.

Thématique : blé importé – Hongrie – Nouvelles Routes de la Soie

Date : le 23 janvier 2017

Source : <http://world.huanqiu.com/hot/2017-01/10004908.html>

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

APTA	Asia Pacific Trade Agreement
ASEAN	Association of Southeast Asian Nations
B2B	Business-to-Business
B2C	Business-to-Customer
CEPA	Closer Economic Partnership Arrangement
CFDA	China Food and Drug Administration
CIQ	China Inspection and Quarantine
CNY	RMB, devise chinoise
COFCO	China National Cereals, Oils and Foodstuffs Corporation
ECFA	Economic Cooperation Framework Agreement
FDA	Food and Drug Administration
IPO	Initial Public Offerings
MEP	Le ministère chinois de la protection de l'environnement
NDRC	China's National Development and Reform Commission

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : Yanxia DENG – Prospectrice Agrotech bureau de Shenzhen
Ying LI – Conseillère export réglementaire Agrotech bureau de Pékin
Juliette Caron – Prospectrice Agrotech bureau de Pékin
Laure Elsaesser – Conseiller Export Agrotech bureau de Pékin
Hélène Hovasse – Chef de pôle Agrotech Chine
Farah Fliti - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgrimer : Véronique Looten - Chef du Pôle Animation Export – FranceAgriMer

© 2017 – Business France

© 2017 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.